

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 22 juin 2016**

**à laquelle étaient présents :**

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQUAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JORROT, Mme LECOMTE LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM, Mme TROUWBORST, Mme VIAN.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. JASPART (représenté par Mme GINDRE), Mme OBRIOT (représentée par M. BERTHIER).

Membre excusé (1) : Mme MIELLE.

Date de convocation : 15 juin 2016

**Délibération n° : 27-2016**

**Objet : L'OPAD, association des seniors dijonnais – ajustement des subventions 2015 et 2016**

Le Conseil d'Administration a approuvé, lors de sa séance du 16 décembre 2016, la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Ville de Dijon, le CCAS et l'OPAD – association des seniors dijonnais.

Conformément à l'article 6 de cette convention portant sur les dispositions financières, un ajustement de la dotation 2015 est sollicité par l'OPAD à hauteur de 40 692 € qui se répartit comme suit :

- 11 953 € pour le solde des salaires des vacataires, transférés au 15/09/2016,
- 28 739 € en compensation des charges liées aux fins de mises à disposition de trois agents.

Également, pour l'exercice 2016, la participation globale du CCAS a été estimée forfaitairement à 300 000 € en dehors de toute nouvelle hypothèse de fin de mise à disposition ; montant validé par la convention en date du 17 décembre 2015.

L'impact en année pleine des mesures prises en 2015 nécessite un réajustement pour 2016 de 143 351 € de la subvention d'équilibre. La participation du CCAS s'élèverait ainsi à 443 351 € pour cette année.

En conséquence, l'association sollicite le CCAS pour un montant complémentaire de 40 692 € pour l'année 2015 et 143 351 € au titre de l'exercice 2016.

Aussi, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le projet d'avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 17 décembre 2015, annexé à la présente délibération, et autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application ;

- autorisent le versement d'une subvention complémentaire de 40 692 € à l'OPAD, association des seniors dijonnais, au titre de 2015 ;
- autorisent le versement d'une subvention complémentaire de 143 351 € à l'OPAD, association des seniors dijonnais, au titre de 2016 ;
- disent que les sommes seront imputées sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté (3 abstentions).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
Finances : 1  
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général,

  
Fabrice CHATEL

**PUBLIÉ LE 23 JUIN 2016**

**PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**05 JUL. 2016**

